

tout ou tend il faudroit satisfaire aux ordonnances
du Roy. Je ne sçay si je pourray avoir l'Arrest avant
qu'il soit ord. par le Roy, s'il n'est point le prochain vers
le porteur.

Pour ce qui est de l'Etat auquel nous en
sommes avec nos Fermiers, en voici un abrégé, et
qu'ils l'ont avoué aujourd'hui même. Dans leurs
mémoires il nous avertisse à desquels fins venant
en déduction les 24000. lb. dans lieu de caution,
1.° Leur prétention pour la correction de la monnaie
et 2.° Les frais prétendus faits ^{par eux} au service
de la garnison de Prague. Mais enfin, ce point
bien de la prime, ils se sont laissés convaincre de
ce qu'il n'est pas ^{leur} de porter aucun d'ed.
trois Articles en ligne de compte. Sur le 4.
touchant les 20000. lb. saisis, ils n'ont pas manqué
de nous en faire aussi force d'objection, de ce que j'
^{sans raison, disent-ils} prétendons les obliger de fournir de l'argent
commun sur ^{des} d'une (maintenue conditionnelle)
Après tout ils se sont laissés disposer à s'acquiescer
de ma part de l'ordon que vous voyez ^{ci jointe} que sicut
des^{se} Remise, pour le paiement des 20000. lb. -
par là, ~~se~~ promettant de ne fournir ^{rien} -
qui reste pour le docteur de mend. compte
abrégé, aucun que je parte de cette Ville.

Par où comme vous voyez que ils auront
satisfait à tout ce que ^{me principalement} on peut exiger d'eux,
il est ~~juste~~ juste que sans plus de délai (ni
surcance) les ^{soient d'entier} maintenues ~~les~~ absolues de ce
qui a été ^{soient d'entier} sursis et sera bon que vous en informiez
Mess^{rs}. de Lubin et de Alderson, comme aussi
Mess^{rs}. de Bureau afin que'il n'y aye point de
faute en ce que j'ay promis de ^{mon} faire.

[Handwritten scribbles]

[Handwritten notes]

J'ordonna le vuider les deux différens trouvaux
La Monnoye et le Prago, soit par l'amiral ou
par voye de justice. Je leur en ay donné le choix;
mais ils sont plus portez au premier, ~~par~~ et
ditent que le s^r. de s^r. Fleming et d'autres s'ont
autorisés pour cela de leur part. Ce sera matière
d'extrême de bouche, quand je seray à Orange,
vers où je m'acheminiray dans la septuagiesme qui
viendra, s'il est possible. A présent on ne parle
que de malheur arrivé par les Edimans tres-
couverts de ces grands eaux.

J'ordonne que le Roy a ~~de~~ fait de privilèges pour
M. le Comte de Gault, ou de son absence à celui qui
commande au Bas-haut, port de l'armée, qu'aussi
tôt qu'il l'aura reçu, il aye à faire vuider la
Garnison, et assigner led. Bas-haut entre ses mains.
En me le remettant sans aucune difficulté, et en
me faisant de bons sermens: et de bonne foy
les Canons, Armes, Munitions de Guerre, et autres
choix quelconques qui se trouvent
appartenir à s. M. suivant l'Inventaire qui en
a été fait lors que led. s^r. Commandeur y étoit.

Je ne puis vous mander de quelle manière
il sera bon de procéder en cela. Je scrij que par
le prochain vous en recevrez mes directions.
Après quoy j'espère, Dieu aidant, d'en aller plus
expédier de bouche sur ces lieux, qui en ne peuvent
faire par écrit de bien de mal de papier.
Sans trahir donc à d'autres particularitez de
vos derniers bruiers, où je trouve les Vobres
seul diuisant de par et d'autre, je finis de vous
assurant que vous me trouverez sans ~~rien~~ p.

Alrijd Christiaan
van Breda
in de
in de
in de
in de

Mijn zoon.

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]